



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

France Relance : soutien à la résilience alimentaire et équité territoriale

Question écrite n° 6901

Texte de la question

Mme Karen Erodi appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'exclusion problématique des territoires ruraux du dispositif de financement dédié aux jardins partagés dans le cadre du plan « France Relance ». Alors que la relocalisation de l'alimentation et le renforcement de la souveraineté alimentaire sont affichés comme des priorités stratégiques par le Gouvernement, les critères actuels du programme - réservant ce soutien exclusivement aux zones urbaines - laissent de côté une frange importante de la population, pourtant particulièrement exposée à la précarité alimentaire. Sur le terrain, des initiatives émergent pour pallier ce manque de reconnaissance institutionnelle. À Penne, dans le département du Tarn, un habitant a récemment mis en œuvre un projet de jardins vivriers partagés, financé sur ses fonds propres et soutenu par des dons d'habitants. Ces jardins, en accès gratuit, permettent à une vingtaine de personnes de produire localement une part de leur alimentation, dans une dynamique collective et solidaire. Loin d'être anecdotique, ce projet répond à un besoin vital dans une zone rurale marquée par l'isolement, le vieillissement démographique, la pauvreté structurelle et une forte dépendance automobile. Il participe pleinement aux objectifs de résilience locale, de santé publique, de lien social et de transition agroécologique. Ce type d'initiative s'inscrit dans les constats établis par des travaux comme ceux du CRATER - Les Greniers d'abondance, du *Shift Project* ou encore du PETR Bastides albigeoises, qui soulignent tous l'urgence de soutenir des formes d'agriculture vivrière et collective en milieu rural. Pourtant, malgré sa pertinence écologique, sociale et démocratique, ce projet ne bénéficie d'aucun accompagnement public. La Région Occitanie a en effet confirmé que les crédits de France Relance dédiés aux jardins partagés ne sont accessibles qu'en zone urbaine - ce qui exclut mécaniquement des territoires entiers, souvent plus vulnérables, du champ d'action des politiques de transition alimentaire. Mme la députée déplore cette logique restrictive, qui repose sur une représentation dépassée du monde rural : celle d'un territoire homogène, autosuffisant et disposant de terres et de ressources. Or nombre de foyers ruraux ne disposent pas de jardin individuel, en raison de la configuration du bâti, de la médiocrité des sols, ou encore d'un isolement social qui limite l'apprentissage de l'autoproduction. Par ailleurs, la consommation de produits locaux est loin d'être automatique en milieu rural, les circuits de distribution étant concentrés, les marchés inexistantes et les productions agricoles tournées vers l'exportation ou des filières industrielles. Cette exclusion institutionnelle des campagnes d'un dispositif pourtant pensé pour répondre à la vulnérabilité alimentaire constitue une contradiction majeure dans la stratégie de résilience affichée par le Gouvernement. Elle nuit également à la cohérence de la transition écologique, en négligeant des zones où les initiatives citoyennes, associatives ou municipales sont nombreuses, mais privées d'appui financier. Aussi, Mme la députée demande à Mme la ministre pour quelles raisons les projets de jardins partagés portés par des habitants et des habitantes ou des collectivités en territoires ruraux ne sont pas éligibles aux crédits de France Relance, alors même qu'ils remplissent pleinement les objectifs fixés par le programme. Elle l'interroge également sur les évolutions qu'elle envisage pour corriger cette inégalité manifeste : ouverture d'une enveloppe dédiée aux zones rurales, élargissement des critères d'éligibilité, accompagnement des collectivités dans la mise en place de ces jardins vivriers, ou encore articulation avec d'autres dispositifs (fonds européens, planification écologique, aides à l'économie sociale et solidaire). Enfin, elle souhaite savoir quelles démarches concrètes peuvent être entreprises par les porteurs de projet pour faire reconnaître leur action auprès des autorités compétentes et dans quel calendrier elle entend garantir une équité territoriale effective.

dans l'accès aux politiques de résilience alimentaire.

Données clés

Auteur : [Mme Karen Erodi](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6901

Rubrique : Ruralité

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2025